

## Le chanvre

La culture de celui-ci, la récolte et ensuite son utilisation, restent peu traitées dans toute la documentation historique en rapport avec la Vallée.

Voilà par exemple tout ce que pouvait écrire à ce propos René Meylan en 1929 :

*L'isolement rendait nécessaire la culture du lin et du chanvre qui ont totalement disparu (en 1871 on en récolta encore 30 quintaux<sup>1</sup>).*

Auguste Piguet est tout de même plus prolix. Il écrit quant au moulin des Berney installé sur la Lionne au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle :

*Après 1550 un battoir à chanvre vint s'installer à proximité du moulin<sup>2</sup>.*

Cette note, si elle pouvait être confirmée, montre que la culture du chanvre accompagna notre ancienne société combière dès ses débuts, ou à peu près, jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle au moins.

Les redevances en nature étaient une pratique courante du temps de LL.EE. Ainsi :

*Messeigneurs avaient « accoutumé lever dans tout le territoire et fenage du Lieu et des Charbonnières onze parties l'une de tous blés, lions (légumes) et chenesve »<sup>3</sup>.*

Le professeur Piguet est moins affirmatif quand il écrivait à propos des tisserands :

*Une localité isolée, mais d'une certaine importance comme Le Lieu ne peut se dispenser de tissot du XIV<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle. N'y cultivait-on pas le lin et probablement le chanvre ?<sup>4</sup>*

L'auteur donnait alors pour premier tisserand connu à la Vallée, Maître Jacques Meylan qui disposait en 1600 d'un bâtiment adossé au four du village<sup>5</sup>.

Il revient ensuite au XIX<sup>e</sup> siècle pour tenter de cerner la profession. Il signale du tissage aux Bioux. Il rajoute :

*Vers 1830, l'hôpital des pauvres du Chenit faisait tisser aux Bioux. A ma connaissance, les derniers métiers en activité se trouvaient à Combenoire, aux*

---

<sup>1</sup> René Meylan, La Vallée de Joux, 1929, p. 131

<sup>2</sup> Auguste Piguet, La commune du Lieu de 1536 à 1646, Editiojns le Pèlerin façon JLAG, 1999, p. 51.

<sup>3</sup> Op. cit. p. 183, avec la date de 1548, probablement en rapport avec les reconnaissances de cette année-là-

<sup>4</sup> Auguste Piguet, Vieux métiers, Editions Le Pèlerin, 1999, p. 014.

<sup>5</sup> Op. cit, p. 014

*Esserts de Rivaz et chez Tribillet. Le dernier tissot du Bas de la Combe, un Reymond, pratiquait encore vers 1880. Il me souvient de certains gros plotons grisâtres, retrouvés au fond d'un buffet que ma grand-mère lui envoya à tisser.*

*Rien n'a subsisté de ces anciens métiers. Le tissage fut abandonné aux Esserts de Rivaz vers 1870. Celui des Piguët de Combenoire, énorme bâti remplissant toute une pièce, offert au musée du collège, ne put être admis faute de place ; on le regrette : des particularités des métiers de chez nous, nous ne savons rien.*

*Autrefois, chacun devait s'adresser au tisserand. Il n'exista pas de petit métier à domicile. Sans doute les tisserands s'occupaient-ils pareillement de tisser les draps<sup>6</sup>.*

Quant au filage, on a pu lire :

*Que filaient nos grands-mères ? Le lin et le chanvre du pays ; le coton apporté de l'étranger. Sans doute se servait-on des mêmes appareils quelle que fut la matière première. Les gros plotons blancs, grisâtres ou roussâtres, s'entassaient dans l'un des anchants du grenier en attendant d'être confié au tisserand – on donnait le nom d'anchants – aésé – aux « cabarets » de l'arche à grain ainsi qu'à des réduits en planches destinés à des pommes de terre ou à des légumes. Compartiments de carton ou tiroir d'horloger<sup>7</sup>.*

On découvre :

*Alors que les familles plantaient le lin et le chanvre nécessaires à leurs besoins, un chacun disposait d'un nombre respectable de chemises en toile de ménage plus ou moins fine, voire de rugueux tissu de chanvre. On se demande si les chemises d'il y a deux siècles avaient le col attentant ou s'en passaient tout à fait. L'un des inventaires n'est-il pas seul à signaler trois cols de toile fine ? Il faut ajouter que nos ancêtres ignoraient les vêtements de dessous, tant camisoles que caleçons, ne voulant pas, assuraient-ils « se délicatiser » (N'en déplaise à l'Académie notre « délicatiser » sonne plus agréablement à l'oreille que le bon français « délicater »). Ils avaient beau attraper des rhumes carabinés, ils se refusaient à copier les soi-disant efféminés que nous étions<sup>8</sup>.*

Auguste Piguët avait encore pu dire à propos des batteurs de chanvre :

*Les équipes vagabondes qui, au Pays de France, procédaient de ferme en ferme à cette besogne séjournaient-elles à la Vallée ? On en doute ; les livres de raison consultés n'auraient pas manqué de signaler leur passage.*

---

<sup>6</sup> Op. cit. p. 014.

<sup>7</sup> Op. cit. p. 055.

<sup>8</sup> Auguste Piguët, Vieux métiers, Le Pèlerin, 1999, p. 129.

*Des journaliers de la région faisaient le nécessaire. En veut-on un exemple ? En 1774, Elizée Golay chargea un voisin du battage de son chanvre à raison de 11 crutzes (moins de 3 baches) par livre. Le batteur utilisait à cet effet un bâton légèrement recourbé, le chaton (tsôtô)<sup>9</sup>.*

Enfin l'on apprend que la dîme du lin et du chanvre pouvait être mise. Ainsi :

*Le 19 mai 1694. Jaques Lugin du Préjentet de gré confesse d'avoir et tenir en admocation pour 6 ans aujourd'hui come et par tel jour finissant des hon. David et Abraham feu le sieur Jérémie du Pont présent assavoir les diesmes de chanvre et lins dit Préjentet, des Esserts, la Frasse, Fontaine aux Allemands et les Claude. Et c'est par le revenu de 32 barils bien fait jusqu'à mettre douze livres de poissons délivrables à St. Michel d'un chasqun sous peyne de damp. Fait au Lieu sous obligation des biens et les requis, présent le sieur Claude Rochat et David Lecoultre lieud, du Lieu, du Chenit témoins<sup>10</sup>.*

Bien cher payé, ce nous semble, avec la confection de 32 barils, pour une dîme qui ne devait pas porter sur des sommes considérables. Avec en plus la nécessité de la percevoir, ce qui ne devait pas être aisé pour un homme qui côtoyait ses collègues à longueur d'année et qu'il devait « tauper » ?

Cela prouve au moins qu'à cette époque la culture du lin et du chanvre était tout à fait dans les mœurs et qu'en conséquence on en tirait des étoffes qui allaient servir pour l'usage courant, si rudes soient celles-ci.

Par ailleurs le nombre de chemises en chanvre retrouvées dans nos vieux fonds, prouve que l'usage en était quotidien. Idem pour les draps qui restent des pièces de toute beauté.

Sur le plan local, le travail du chanvre se faisait au moyen du « batioret ». Ainsi que dessous :

---

<sup>9</sup> Op. ci. P 074.

<sup>10</sup> Rémy Rochat, supplément no 7 à l'histoire de la commune du Lieu, Editions Le Pèlerin, 1995, p. 33. Original aux ACV, Dh 12. Avec les fautes de lecture habituelles !



Les facteurs de chevres.



Batioret du Patrimoine. Celui-ci peut prendre différentes formes, comme aussi utiliser différents bois pour sa fabrication. Gare les cirons, surtout pour le frêne.



Batioret d'une collection privée.



Corde de chanvre telle qu'on la trouve pour la marine.

### ***Les « chenevières » de Corcelles-le-Jorat***

*Les chenevières sont des parcelles qui jouxtent les habitations. Elles ont, en 1852, comme les jardins, une valeur fixe dans le cadastre, 1522.50 francs la pose, tandis que la valeur des prés, des bois et des champs varie selon leur situation. La chenevière est travaillée à deux pas de la maison sous l'étroite surveillance pour s'assurer qu'aucun oiseau ne détruise les précieuses graines, qu'aucun animal ne fouisse la terre retournée préalablement, fumée et hersée, tapée au moyen de larges planches au milieu desquelles était fixé un manche de bois. Il fallait, précise l'auteur de l'article de l'Encyclopédie de Diderot, « que toute la chenevière soit aussi unie & aussi meuble que les planches d'un parterre ». Attendre ensuite, simplement attendre en empêchant la mauvaise herbe d'étouffer la croissance du chanvre. On semait le chenevis au mois d'avril ou de mai, le jour de la Saint-Urbain, ni trop serré ni pas assez – « il faut observer un milieu, qu'on atteint aisément par l'usage », averti*

*l'Encyclopédiste-, puis le pousser dans la à la herse ou au râteau. On arrachait en septembre les fagnes par poignées qu'on mettait en gerbes dans un pré fauché. Dès le lendemain on les étendait et on les retournait régulièrement durant une vingtaine de jours, c'était le rouissage. On remettait les fagnes en gerbes et on les conduisait en char dans une remise où elles étaient entreposées.*

*Au printemps suivant, on terminait le séchage, au four s'il le fallait, avec les risques d'incendie que cette opération entraînait, raconte un vieux Broyard en 1931 dans la « Feuille d'Avis », puis on procédait au broyage pour en tirer la filasse. On plaçait une poignée de tiges entre les deux longues et solides mâchoires de chêne du « batioret » qu'on ouvrait et fermait lourdement. Les gosses collectaient dans les débris les fils afin de faire la ficelle pour les liens, licols, cordeaux, cordes de chars, longues. Plus tard, dans l'année, le sérancier passait pour carder le chanvre qui serait filé l'hiver suivant.*

*Jean Prod'hom.*

L'article ci-dessous, aussi tiré d'internet, nous en dira plus :

## Au temps du chanvre

*Le chanvre a tenu une place très importante à l'Arbresle et dans la région. Nous nous devons de faire le point. C'est l'objet de cet article avec les deux spécialistes les plus qualifiés pour nous en parler : Pierre Forissier et Bernard Rostaing-Tayard. Qu'ils en soient remerciés au nom de tous nos lecteurs !*

*Le premier nous rappelle les généralités indispensables à connaître sur cette plante étonnante, le second en nous présentant la place du chanvre à l'Arbresle.*

Parmi les plantes textiles, le chanvre occupait autrefois dans le monde et en France une place de premier ordre. 175000 haensemencés en 1830, 3000 ha en 1970 et 15000 ha en 2000. Ce nouvel essor stimulé par de nouvelles utilisations des fibres (pâte à papier, matériau d'isolation, litières pour les animaux..) A vrai dire peu de cultures ont subi une telle régression.

Le chanvre plante textile servait à fabriquer de la toile pour la confection des vêtements de la famille et le linge de ménage, et des cordes.

Le chanvre (*cannabis sativa*) de la famille des cannabacées est une plante annuelle à racine pivotante, à tige élevée (2 à 3 mètres de hauteur). Certaines variétés de chanvre (chanvre indien) sont cultivées pour leur inflorescence, qui fournissent une drogue à pouvoir euphorisant appelée haschisch, chira, kif...

Il présente des pieds mâles et des pieds femelles : plante dioïque. Le chanvre mâle porte des fleurs à étamines disposées à l'extrémité des tiges, et le chanvre femelle porte des fleurs disposées en épis à l'aisselle des feuilles. Le fruit produit par les pieds femelles est une graine (akène) arrondie et lisse appelée le chènevis. Aujourd'hui on cultive essentiellement des variétés monoïques d'origines allemande et française caractérisées par leur précocité

Le chanvre se cultive dans les sols profonds, humides et riches ; on peut le cultiver plusieurs années de suite sur le même champ bien fumé appelé chènevière.

Le chanvre se sème fin avril début mai lorsque les gelées printanières ne sont plus à craindre, après un labour profond à l'automne, et un labour plus léger suivi d'un hersage pour préparer le semis.

Si l'on désire une filasse fine on devra semer dru, 250 à 350 litres de semence par ha, par contre si l'on désire une filasse grossière (cordage) 150 à 180 litres / ha suffisent.

La récolte. Les pieds mâles se récoltent aussitôt après la floraison quand ils jaunissent vers la fin juillet-début août et les pieds femelles lorsque les graines sont mûres vers le début septembre. Les pieds sont arrachés, étendus à terre et liés en bottes. Au bout de 10 à 15 jours le chanvre est rentré battu sur un tonneau ou égrené entre les dents d'un peigne.

La graine donne une huile comestible très utilisée pour les assaisonnements mais aussi pour l'éclairage dans les lampes à huile, et un tourteau riche en azote que l'on utilise comme engrais.

Les tiges de chanvre subissent les opérations suivantes pour arriver jusqu'au tissage : le rouissage, le teillage et/ou le broyage, le peignage, le filage et le tissage.

### **1 - Le rouissage**

C'est un traitement destiné à faire disparaître la substance gommeuse reliant les fibres textiles en mettant ces dernières à nu. Il s'effectue à l'eau courante, à l'eau dormante ou sur pré (rouissage à la rosée). La préférence était donnée au rouissage à l'eau dormante ou stagnante, (mare, serve ou fossé appelés le routoir ) qui permettait sous l'action de l'humidité et de la fermentation d'accélérer la séparation des fibres de la tige. Les bottes étaient mises dans l'eau, puis recouvertes de planches chargées de pierres, pour les empêcher de surnager. Cette opération qui durait entre 4 et 12 jours favorisée par temps chaud, dégageait une odeur désagréable de pourriture qui sévissait dans tout le voisinage. On reconnaît que le rouissage est terminé lorsque la filasse se détache facilement de la tige.

Quand on a retiré le chanvre du routoir, on délie les bottes pour les faire sécher en les étendant sur un pré. Une fois sèches, ces tiges devenues très fragiles étaient rassemblées dans le grenier où elles finissaient de perdre leur humidité en attendant d'être teillées.

### **2 - Le teillage à la main**

Cette opération consiste à ôter l'écorce de la tige du chanvre. On commence par casser la tige au-dessus de la racine pour dégager les fibres de la chènevotte (qui est la partie ligneuse qui subsiste après qu'on a enlevé la filasse), puis on passe le pouce entre la fibre et la tige, et on le fait glisser le long de celle-ci jusqu'à l'extrémité.

### **2 bis - Le broyage**

Le broyage a aussi pour but d'extraire la filasse de la chènevotte. Il consiste à briser la tige du chanvre et à en détacher la plus grande partie.

On se servait autrefois, pour les tiges les plus courtes d'un outil rudimentaire appelé broie, composé d'une mâchoire en bois entre laquelle on faisait passer la plante rouie. Plus tard cet outil modifié remplacera le teillage à la main.



lin.(1867) >

extrait de l'Almanach du vieux Dauphinois 1987 - machine à broyer le chanvre et le

La broie est une sorte de chevalet percé de quatre longues rainures dans lesquelles viennent s'emboîter quatre lames de bois fixées à un manche muni d'une poignée. Pour broyer le chanvre, la personne frappe les tiges avec cette sorte de couteau qui peut entrer dans les rainures, jusqu'à ce que toute la chènevotte soit tombée et qu'il ne reste plus que la filasse dans la main.

On emploie maintenant (au 19ème siècle) des turbines à teiller munies de cylindres cannelés qui broient les tiges. Ces machines font pendant le même laps de temps le travail de 400 teilleurs à la main.

### **Le battoir**

Cependant la filasse ainsi obtenue est encore bien rugueuse. Il faut l'assouplir pour lui donner la douceur nécessaire à la qualité de la toile.

Deux façons de procéder; soit au moyen du battoir, soit au moyen du fer à espader.

Au moyen-âge on utilisait des levées de bois qui retombaient de tout leur poids sur la filasse d'où le terme de battoir, on trouva par la suite plus commode l'écrasement de la filasse par une pierre tournante. Le terme est resté pour les moulins installés à cheval sur le ruisseau. Ces moulins taient entraînés par une roue horizontale à cuillères placée sous le plancher du bâtiment. L'axe traversait la conche en son milieu pour aboutir à une potence en traînant la meule en pierre tronconique.

La filasse destinée à faire des cordes, ne nécessitait pas le passage au battoir.

### **L'espavage**

Dans les endroits où il n'y avait pas de battoir, on se servait du fer à espader. C'est un fer plat plié aux extrémités que l'on fixait à un pilier, de manière qu'il forme une sorte de coulant.

L'affinage des fibres se faisait en frottant fortement la tresse dans ce coulant par un mouvement de va-et-vient.

### **3 - Le peignage**



La vignette représente l'atelier des peigneurs.

Une fois la filasse préparée, il restait à la peigner. Cette opération souvent faite par des peigneurs itinérants, consistait à frapper la filasse par poignée sur des plaques garnies de longues dents effilées (le peigne) tout en tirant à soi le chanvre pour le diviser en fibres de plus en plus fines, les paralléliser et les débarrasser des derniers restes ligneux. Ce travail était très pénible et malsain du fait de la poussière épaisse qui se dégageait causant des maladies pulmonaires.

Deux sortes de peignes étaient utilisées : le peigne à dégrossir muni de 42 dents de 17 cm de longueur; puis le peigne à affiner qui lui comptait le même nombre de dents mais plus courtes.

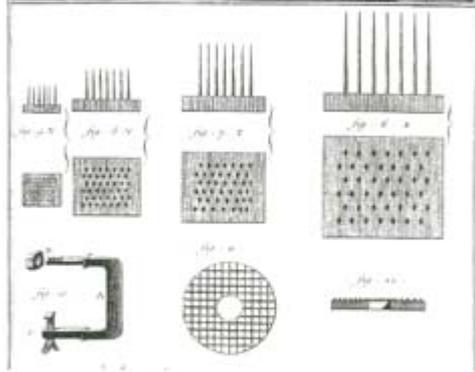
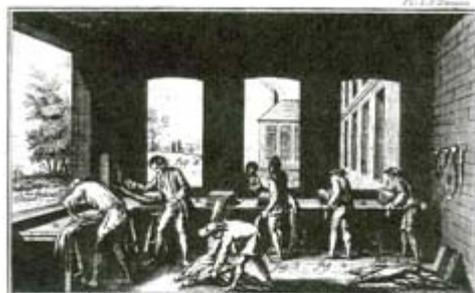


Fig. 1, 2, 3. Peigneurs dont les uns peignent le chanvre sur le peigne à dégrossir, et d'autres sur les peignes à affiner. Ces peignes sont posés sur de grandes tables R portées sur des tréteaux et scellées dans le mur.  
 4. Peigneur qui passe la poignée de chanvre dans le fer A, pour en affiner le milieu, et faire tomber les chenevottes que le peigne n'a pas ôtées.  
 5. Ouvrier qui frotte le milieu de sa poignée sur le frottoir, pour achever d'affiner cette partie.  
 Dans le bas de la planche :  
 6. grand peigne de 42 dents  
 7. peigne à dégrossir  
 8. peigne à affiner  
 9. peigne fin de 36 dents  
 10. Fer à espader  
 11 et 12 Frottoir.

Planche extraite de l'Encyclopédie de Diderot et

d'Alembert Chapitre Agriculture

Fig. 1, 2, 3. Peigneurs dont les uns peignent le chanvre sur le peigne à dégrossir, et d'autres sur les peignes à affiner. Ces peignes sont posés sur de grandes tables portées sur des tréteaux et scellées dans le mur.

4. Peigneur qui passe la poignée de chanvre dans le fer A, pour en affiner le milieu, et faire tomber les chenevottes que le peigne n'a pas ôtées.

5. Ouvrier qui frotte le milieu de sa poignée sur le frottoir, pour achever d'affiner cette partie.

Dans le bas de la planche :

6. grand peigne de 42 dents

7. peigne à dégrossir

8. peigne à affiner

9. peigne fin de 36 dents

10. Fer à espader

11 et 12 Frottoir.

#### 4 - Le filage

« La filasse ainsi traitée pouvait être mise en poignées faisant chacune la charge d'une quenouille grâce à laquelle les femmes, avec pour accessoire le fuseau, élaboraient le fil, destiné à la fabrication de la toile nécessaire aux besoins de la famille. Le chanvre le plus grossier était destiné aux cordiers.

Avant que le fil soit enfin apte au tissage, il fallait l'adoucir : après l'avoir lavé et battu dans l'eau, on le mettait dans un cuvier à raison d'un lit de fil surmonté d'un lit de cendres ordinaires alternativement et ainsi de suite.

On faisait bouillir pendant une journée en remplaçant l'eau au fur et à mesure de son évaporation. De nouveau le fil était porté à la rivière et battu jusqu'à ce qu'il rende une eau claire. L'ensemble de l'opération était renouvelé une seconde fois puis le fil après avoir bien séché était enfin prêt pour le tissage »

Les nombreuses consoles que l'on voit dans les rues de L'Arbresle servaient-elles à porter des perches pour y disposer le fil de chanvre à sécher avant le tissage ?

### **Pierre Forissier**

#### *Bibliographie*

*Larousse agricole, éditions de 1922, 1951, 1981 et 2002*

*Le Chanvre, Bernard Descroix Bulletin de la Société d'Archéologie du Beaujolais 1981*

*Une culture disparue : Le chanvre. Extrait de : « Des plantes au Musée », musée des Pays de l'Ain, Agnès Ducaroy, 1996.*

*Encyclopédie de Diderot et d'Alembert - Chap. Agriculture 1750-1780*

*Le Chanvre. Almanach du Vieux Dauphinois. 1987*

*Le chanvre en basse-Auvergne. Lucien Gillet. Extrait de « A Moi, Auvergne » – n° 67 1994*

### **Notes sur le chanvre à L'Arbresle**

En regard des généralités énoncées ci-dessus, voici quelques éléments sur le chanvre arbreslois qui n'apparaît souvent qu'incidemment dans des archives avares de détails.

### **Jalons chronologiques**

Faute de trace écrite, nous ne saurons sans doute jamais si la culture et l'usage du chanvre à L'Arbresle sont antérieurs au moyen âge. Seules les techniques de pointe de l'archéologie (par exemple, l'analyse des pollens prélevés dans des couches sûrement datées) permettraient de déceler la présence du chanvre dès l'antiquité ou la fin de la préhistoire.

C'est le cartulaire de l'abbaye de Savigny qui atteste la présence de cheneviers dans la région arbresloise dès le XII<sup>ème</sup> siècle. Plus précis sont les terriers médiévaux (recueils d'actes concernant des redevances seigneuriales) qui nous sont parvenus sous forme de cartes territoriales : en 1414, cinq cheneviers contigus sont mentionnés au lieudit « le Chatellet », le long du chemin de L'Arbresle à Sain-Bel, en dessous des Collonges.

Aux siècles suivants, on trouve régulièrement au fil des actes notariaux de nombreuses mentions de cheneviers. Sur le plan de L'Arbresle en 1750, des cheneviers s'étendent en périphérie du bourg.

Au début du XIX<sup>ème</sup> siècle, la culture du chanvre semble encore vivace à L'Arbresle : en l'an 9 de la République, François Marion vend à Claude Zacarie « un chenevier au territoire de la Mollie, joignant de matin le chenevier des héritiers Rascalon, de midi le chenevier de Pierre-Marie Ferrat, le chemin de L'Arbresle à Sain-Bel de soir, et de bise le chenevier de Jean-Marie Mézillier ».

Cependant, sur les registres des livrets ouvriers de 1855, on ne relève qu'un seul « peigneur de chanvre » parmi les innombrables travailleurs en soierie. Cette décadence est confirmée par différents ouvrages d'histoire régionale qui soulignent que le chanvre décline par endroits dès le XVIII<sup>ème</sup> siècle, pour disparaître définitivement avant la première guerre mondiale. Dans les Monts de Tarare, « le chanvre diminue laissant la place, à partir du XVIII<sup>ème</sup> siècle, au coton » (1), et à Grandris, dans les Monts du Beaujolais, « le chanvre était presque fini en 1800 mais le coton était en plein essor » (2). Dans les Monts du Lyonnais, dans la région de Saint-Martin-en-Haut, « la culture du chanvre a cessé peu avant le guerre de 1914 » (3)

## Localisation

Le long article de l'Encyclopédie consacré au chanvre précise : « il faut pour le chanvre une terre douce, aisée à labourer, un peu légère mais bien fertile...on place ordinairement les chenevières le long de quelques ruisseaux ou de quelques fossés pleins d'eau... ».

A L'Arbresle, les cheneviers ne sont jamais très éloignés de la Brévenne ou de la Turdine. Sur le plan de 1750, deux vastes parcelles sont signalées entre le château et le confluent, une autre en contrebas du chemin de Nuelles, la dernière au pied du coteau de Bizair.

Entre la Brévenne et le chemin de Sain-Bel, les terres sont propices à la culture du chanvre : on relève en 1636 la mention des « cheneviers et vernays » de Michel Talebard qui jouxtent le bief du moulin de la Cour ; en 1637 le sieur Giraudon vend son chenevier au lieudit de « la Nayrina », et en 1635 un certain Ducreux acquiert « un chenevier ou gravière au territoire des Martinets ».

Le long de la Turdine, les « terres chenevières » du Grand Moulin (près de l'actuel stade municipal) sont la propriété de la famille de Valous entre 1752 et 1817.

## Battoirs et moulins

À l'Arbresle, les battoirs à chanvre sont indissociables des moulins, avec qui ils partagent la même force motrice : l'eau détournée des rivières et amenée par les biefs. Les trois meuneries installées le long de la Turdine possédaient leurs battoirs : en 1752, Monsieur de Valous afferme au sieur Giraud ses « moulins à blé et à huile, son battoir et une scie à eau » situés au lieu du Moulin (en contrebas du grand chemin de Paris à Lyon). En 1770, ce battoir est dit garni « de sa conche en pierre et bois, sa meule garnie de son pas de fer ».

Au milieu du XVIIIème siècle, le plan de L'Arbresle mentionne un battoir près du pont de la Turdine, appartenant au meunier Dumas qui avait acheté l'ensemble du moulin à Claret de la Tourette en 1737 : l'acte de vente mentionne « un battoir à chanvre sis au-dessus dudit pont, garni de son lit en bois et de sa meule tournante » et l'acquéreur s'engage à « faire battre les chanvres » recueillis dans les châteaux de la Tourette et de Belair.

Enfin, le moulin situé peu avant le confluent (au bout de notre actuel quai des Frênes) comporte un battoir à chanvre dès 1646.

## Hommes du chanvre

Émouvant témoignage que ce « compte de journées que j'ai fait à la veuve Zacharie pour l'an 1806 » écrit par un journalier anonyme qui nous livre quelques précieuses informations sur le calendrier du chanvre à L'Arbresle : « 21 juillet : une journée pour moissonner le chenevier – 14 août : un tiers de journée pour laver la serve – 30 août : un quart de journée pour mettre le chanvre à la serve – 2 octobre : une journée pour rincer les tonneaux, tirer le vin, tirer le chanvre de la serve ».

Les archives notariales ou paroissiales de L'Arbresle mentionnent fréquemment des tisserands, encore appelés « tissiers » ou « tixiers », sans toutefois donner de détail sur la nature du tissu produit. Si la qualité de tisserand est suivie des mots « de toile », on peut légitimement penser qu'il produit un tissu de chanvre (ou de lin ?) souvent nommé « toile » ou « toile grosse » avant le développement du coton. Ainsi en 1737 : « Fleurine Tholly, veuve de Benoît Vincent l'aîné, de son vivant tissier de toile demeurant à L'Arbresle, tutrice de Antoine Vincent fils de son mari, le met en apprentissage chez autre Benoît Vincent, aussi tisseur de toile audit Arbresle ». Parfois, le tisserand acquiert ou se sépare d'une parcelle chenevière qui paraît avoir alimenté sa production. En 1637, Pierre Fasson, maître tisserand de L'Arbresle, achète ½ bicherée de chenevier à la Nayrina ; en 1709, la veuve de Nicolas De Cotton, tisserand à L'Arbresle, vend les cheneviers de son défunt mari.

## **Vestiges**

De cette culture séculaire du chanvre, il ne reste que peu de traces à L'Arbresle. Il faut les chercher sur les façades du vieux bourg, juste au dessous des avancées de toitures : les « consoles de séchoir à chanvre » (terminologie employée par le Pré-inventaire des monuments et richesses artistiques), aussi nommées « corbeaux à chanvre », sont des pierres formant saillie sur la rue, groupées par deux, et disposées de part et d'autre de petites fenêtres perçant le dernier étage des maisons ou des tourelles. Leurs extrémités forment un crochet ou sont parfois percées. Il semble acquis que ces pierres servaient à soutenir une perche sur laquelle on pouvait, de la fenêtre, suspendre quelque chose qui devait prendre l'air sans se mouiller. Était-ce forcément du chanvre ? Si oui, à quelle étape de son traitement avait-on besoin de le faire sécher ? Le « Dictionnaire de l'agronome » publié en 1764 nous livre un renseignement primordial sur le chanvre à sa sortie du rouissage : « En plusieurs endroits on se sert de fours pour faire sécher le chanvre ; en d'autres on le fait hâler le long de quelque mur sur des perches, et on le retourne de temps en temps pour qu'il sèche également ». Mais peut-être fallait-il aussi aérer régulièrement les fagots de fibres en attente de teillage ou la filasse stockés sous les combles ? L'Encyclopédie recommande : « Les magasins où l'on conserve le chanvre doivent être des greniers fort élevés et spacieux, plafonnés, percés de fenêtres...qu'on tiendra ouvertes quand le temps sera frais et sec et qu'on fermera soigneusement quand l'air est humide... une ou deux fois l'année on changera les meulons de place...par cette opération on expose le chanvre à l'air... ». Les Amis du Vieux L'Arbresle sont à la recherche de toute information qui pourrait confirmer et préciser le rôle de ces consoles.

Pour mémoire, notons que les restes d'un battoir à chanvre sont enfouis sous une pelouse de L'Arbresle ! En amont du pont sur la Turdine, entre la rivière et l'entrée du tunnel (ancien bief de moulin) qui mène à la place Sapéon, un monticule recouvre l'étage inférieur du battoir mentionné sur le plan de 1750 : les travaux d'enrochement des berges nous ont permis d'observer en 1991 l'arche par laquelle l'eau provenant du bief s'évacuait du battoir dans la rivière après avoir actionné la roue. Il serait intéressant de protéger le site du battoir, voire de solliciter un sondage auprès des services archéologiques, au titre du patrimoine industriel.

## **Perspectives ?**

À l'heure où le chanvre connaît un regain d'intérêt (en matériau d'isolation écologique notamment), on souhaiterait que, comme les ceps ornant le giratoire de la Montée St Germain rappellent l'importance passée de la vigne, quelques plants de chanvre textile puissent repousser un jour dans le quartier des Vernays afin d'évoquer les six siècles de culture chanvrière à L'Arbresle.

## **Bernard Rostaing-Tayard**

### **Sources**

- (1) « *Georges-Antoine Simonet et les innovateurs textiles* », Société d'histoire et d'archéologie des Monts de Tarare, éditions Claude Bussy, 1990
- (2) « *Histoire de Grandris* », Abbé Comby, édition Gipsy, 1996
- (3) « *Les Autrefois dans les Monts du Lyonnais* »  
- Archives départementales du Rhône  
- Archives communales de L'Arbresle

Retrouvé après coup une fiche du classeur des objets insolites du musée de l'Arboretum du vallon de l'Aubonne, série bien entendu menée par Jean-François Robert. Nous ne croyons pas trop fauter en la reprenant ici. En cas de contestation – preuve objective que notre série est tout de même regardée – ce document sera retiré.

9



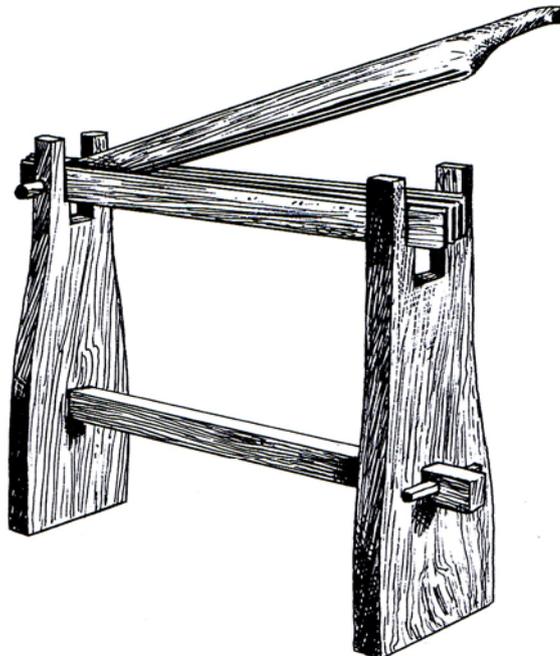
#### LE BATTIORET

Parmi les plantes utiles, aujourd'hui oubliées, autrefois assez largement cultivées chez nous, il convient de rappeler le chanvre, ce végétal originaire d'Asie, plus particulièrement de l'Inde, de la famille des orties. On le cultivait pour sa fibre qui servait à la fabrication de cordes et de toiles, et pour sa graine, le chenevis, d'où l'on extrayait une huile pour les peintures et pour la pharmacie.

Elle existe peut-être encore, ici ou là, à l'état subsponané mais c'est affaire de spécialistes. Pour le commun, elle n'a pas laissé d'autres traces que quelques toponymes qui attestent qu'elle était nécessaire à l'économie rurale d'autrefois, liée à l'autarcie paysanne, chaque ferme produisant sa propre toile. Ce sont les "chenevières" qu'on trouve disséminées dans le canton : à Baulmes et à Vevey qui ont leur rue des Chenevières, à Le Vaud qui possède un pâturage de ce nom, à Valeyres, Orbe, Vallorbe, Ballaigues, Puidoux, Chabrey, à Mur au bord du lac de Morat; ce sont les Champs Chenevards de Ropraz, Les Cheneverettes de Montricher, les Chenevaires de St - Triphon.

Les chenevières, ainsi que les Oches (ou jardins potagers), échappaient à l'assolement triennal et pouvaient être clôturées. Dans ce cas, les communiens devaient payer une taxe à la collectivité. A Concise, elle était de 1 batz par quarteron (550 m<sup>2</sup>) en 1684.

Le chanvre donnait une filasse plus ou moins fine selon qu'il était semé plus ou moins dru. Pour le chanvre cordier, on semait à raison de 180 litres à l'hectare. Et lorsqu'on voulait de la filasse plus fine, pour les tissus, on semait des quantités doubles.



./.

Après rouissage et séchage, les tiges de chanvre étaient écrasées avec un maillet de bois, puis broyées dans la mâchoire du battioret pour séparer la filasse, appelée "ritta" dans le patois du pays. C'était là le travail des femmes qui pouvaient produire ainsi 10 kg. de filasse par jour. Les moulins à chanvre, équipés de cylindres cannelés, ont par la suite remplacé avantageusement ce travail manuel fastidieux et fatigant.

Le battioret du musée (No 72) est une sorte de chevalet de bois dont la mâchoire est composée de lattes de bois pénétrant les unes entre les autres. Acquis chez un antiquaire, il provient vraisemblablement du Pays-d'Enhaut. Une seconde pièce, de facture un peu plus raffinée (No 177) est originaire de la région de Bretonnières où on le désignait sous le nom de "braque" ou "braquet".

J.-F. R.